

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Chiffres et faits

Assurance suisse
contre les risques
à l'exportation SERV



www.report.serv-ch.com/2024/fr

Minimise risks. Maximise exports.

Chiffres et faits

Fondée en

1934

sous le nom de GRE (Garantie contre les risques à l'exportation). La SERV a remplacé la GRE en janvier 2007 dans ses droits et obligations.

Gouvernance d'entreprise

Établissement de droit public doté d'une personnalité juridique propre. La SERV s'organise et se gère de façon autonome. Elle s'autofinance et gère sa propre comptabilité (elle fait partie de l'Administration fédérale décentralisée).

Mandat de base

Le mandat de base de la SERV comprend la création et le maintien d'emplois en Suisse ainsi que la promotion de la place économique suisse dans la concurrence internationale (art. 5 LASRE).

Siège principal

Zurich

Bureau ouvert
à Lausanne en 2010



Nombre de collaborateurs

88

Surveillance

Le SECO (Direction de la promotion économique) assume les obligations afférentes à la surveillance de la SERV.

Il réalise, avec la participation du SG-DEFR, du DFAE et de l'AFF, des entretiens de contrôle trimestriels avec les dirigeants de la SERV.

Effets sur les emplois

Les assurances de la SERV permettent de créer et de maintenir jusqu'à

21 000

emplois en Suisse.

Portefeuille de la SERV

Les trois secteurs d'exportation les plus importants dans les opérations couvertes par la SERV :

31%

Construction de machines, électronique, transformation des métaux, prestations d'ingénierie

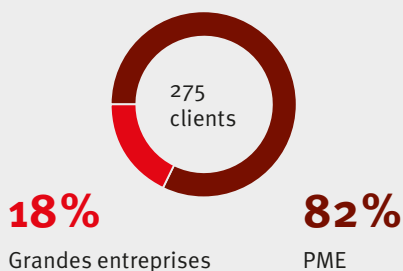
22%

Trains / infrastructures ferroviaires

16%

Production et distribution d'électricité

Base clientèle SERV



Chiffres-clés

au 31 décembre 2024

CHF 99 mio.

Résultat d'entreprise

CHF 8 210 mio.

Engagement en matière d'assurance

CHF 1 765 mio.

Nouvel engagement

CHF 15 mio.

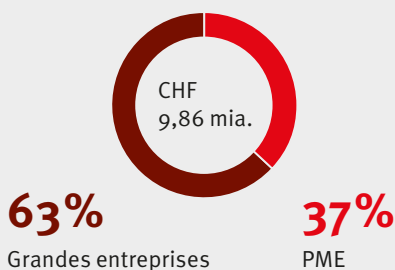
Charges des sinistres

CHF 14 mia.

Plafond d'engagement

(exploité à hauteur de 70,5%)

Exposition¹



¹ La SERV définit l'exposition comme l'engagement plus la somme d'assurance des accords de principe pour des assurances ou des garanties (AP).

La SERV peut assurer les opérations d'exportation réalisées par des entrepreneurs suisses de tous les secteurs contre les risques économiques et politiques² encourus.

- Les **assurances** et les **garanties** de la SERV offrent aux entreprises exportatrices suisses une protection contre les **défauts de paiement** tout en facilitant le financement de leurs exportations.
- La SERV offre des couvertures d'assurance pour des financements qui bénéficient indirectement de la **note AAA** de la Confédération suisse.
- Les solutions qu'elle propose aident aussi les entreprises à obtenir plus facilement des **crédits** intéressants ou des **limites de crédit** plus élevées, ce qui contribue à améliorer leur **liquidité** quand elles exportent où à croître sur de nouveaux marchés d'exportation.
- Outre les exportations de **biens**, la SERV couvre aussi celles de **services**, et notamment les travaux de construction, d'entretien et d'ingénierie ainsi que les contrats de licence et de savoir-faire.
- Il n'y a **pas de valeur minimale** pour une assurance. La somme d'assurance peut aller de quelques milliers à plusieurs centaines de millions de francs.
- **Subsidiarité**: la SERV propose ses assurances en complément des offres émises par les **assureurs privés**.
- La SERV est **autofinancée**, c'est-à-dire qu'elle se finance grâce aux primes ajustées au risque qu'elle perçoit et aux intérêts sur le capital et donc sans recourir aux deniers publics.
- La SERV dispose d'une longue expérience en matière d'évaluation et d'analyse des risques de crédit (et des projets) **des pays, des banques et des entreprises**.

² **Risques politiques**: mesures étatiques extraordinaires ou événements politiques exceptionnels tels que guerre, révolution, annexion et troubles civils à l'étranger, ainsi que mesures étatiques intérieures (interdictions d'exportation). **Risques économiques / de ducroire**: l'insolvabilité ou le refus de paiement de l'acheteur. La SERV couvre autant le risque de ducroire d'acheteurs publics que d'acheteurs privés.

Conditions cadres – intégration internationale

La politique commerciale de la SERV découle de bases juridiques (loi et ordonnance)³ et des objectifs stratégiques du Conseil fédéral. Dans le cadre de ses opérations, la SERV prend en considération les objectifs de politique étrangère de la Confédération dans les domaines de la coexistence pacifique entre les peuples, de l'environnement, du développement, des droits de l'homme et de la démocratie. La loi sur la SERV régit en outre les conditions de base qu'une opération d'exportation doit remplir pour pouvoir être assurée par la SERV. La SERV respecte aussi les engagements pris par la Suisse dans le cadre de conventions internationales, dont l'Arrangement sur les crédits à l'exportation de l'OCDE et le Guide de «bonne gouvernance» du groupe Crédits à l'exportation de l'OCDE.⁴ Elle fait aussi partie de l'Union de Berne, association internationale des secteurs publics et privés des assurances de crédits à l'exportation et d'investissements. Elle y contribue à l'acceptation internationale de principes dans l'assurance des crédits à l'exportation et aux échanges concernant l'assurance étatique contre les risques à l'exportation.

Objectifs stratégiques du Conseil fédéral

Pour la période stratégique 2024–2027, le Conseil fédéral maintient l'orientation actuelle : la SERV doit continuer à contribuer au maintien et à la création d'emplois en Suisse et permettre aux entreprises suisses

d'accéder à de grands projets d'infrastructures à l'étranger. La SERV doit développer son rôle de «facilitateur commercial». Le Conseil fédéral tient également à ce que les offres de la SERV répondent aux besoins de l'économie d'exportation suisse et reste compétitives au niveau international. La SERV doit informer la Confédération à un stade précoce des évolutions importantes à long terme et lui soumettre des propositions de solutions correspondantes.

«Team Switzerland Infrastructure»

L'accès de l'économie suisse à d'importants projets d'infrastructures à l'étranger est désormais encouragé par la Confédération via l'approche «Team Switzerland».⁵ Celle-ci vise à mieux regrouper, par des synergies étroites entre les services fédéraux compétents et l'économie privée, les connaissances relatives aux grands projets menés à l'étranger, aux entreprises générales (EG)⁶, aux solutions de financement et aux performances des exportateurs suisses. Outre l'administration fédérale, les acteurs impliqués dans l'initiative sont la SERV, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem, suisse.ing et Swissrail. Au niveau fédéral, c'est le Bureau de liaison du SECO qui s'occupe de l'ensemble de la coordination et de la mise en œuvre des mesures. L'approche «Team Switzerland» remporte déjà un franc succès : les entreprises générales étrangères se sont montrées très désireuses d'intégrer des

Thèmes actuels

exportateurs suisses à leurs projets, surtout lorsque le financement de ces acteurs était couvert par la SERV. En 2024, 13 entreprises suisses (10 PME et 3 grandes entreprises) ont pu participer en qualité de sous-traitants à un projet de construction de route d'une EG en Angola.

La SERV a indiqué dans sa « **Stratégie 2027** » comment elle comptait remplir le mandat qui lui avait été confié. En tant que « facilitateur commercial » et prestataire de services axé sur la clientèle, elle souhaite être préparée aux exigences futures. Elle poursuit également un renforcement de l'intégration et de la mise en réseau avec les services fédéraux compétents et l'écosystème de l'économie d'exportation. La SERV accorde une attention particulière aux PME suisses tournées vers l'exportation.

³ Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 1^{er} janvier 2016 / Ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation du 1^{er} janvier 2023

⁴ Recommandation du Conseil de l'OCDE sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale; Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public; Recommandation du Conseil de l'OCDE sur les pratiques de financement soutenable et de crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public

⁵ Le Conseil fédéral améliore l'accès aux projets d'infrastructures étrangers (admin.ch) (GS WBF, 21.4.2021)

⁶ Entreprises générales: ingénierie, approvisionnement et construction

Le changement climatique provoque des réactions dans le monde entier et de nombreux États, dont la Suisse, s'engagent à prendre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne **l'environnement et le climat**, le Conseil fédéral attend de la SERV pour la période stratégique 2024–2027 qu'elle mette en place une stratégie d'entreprise durable, dans la mesure de ses possibilités, et qu'elle soutienne la décarbonation et la transition vers une économie verte.

En tant qu'organisation de droit public de la Confédération, la SERV respecte les normes de politique extérieure et climatiques de la Suisse et tient compte, entre autres, des directives pertinentes de l'OCDE. Les décisions politiques qui y sont liées ainsi que le changement climatique en lui-même ont des répercussions sur les activités commerciales de la SERV. La SERV est consciente de l'importance de cette question et profite de toutes les possibilités pour soutenir encore davantage les projets verts répondant aux intérêts et à la demande des entreprises exportatrices suisses.

La stratégie climatique adoptée en 2021 par le conseil d'administration de la SERV reste le fondement des efforts de la SERV pour respecter l'objectif net zéro de la Suisse en 2050. Les trois piliers de la stratégie englobent le traitement des émissions

de gaz à effet de serre de l'entreprise, l'intégration des risques climatiques dans les activités commerciales et la contribution de la SERV à la décarbonation de l'économie. La stratégie climatique de la SERV est en cours de remaniement.

Projet de réforme

La loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (LASRE) a presque 20 ans. Depuis sa création, la LASRE n'a fait l'objet d'aucune révision fondamentale. Malgré l'exploitation complète du cadre légal, la SERV doit constater qu'elle se heurte régulièrement et de plus en plus à ses limites réglementaires en raison de l'évolution constante des influences extérieures, ce qui complique et parfois même empêche la mise en œuvre de sa mission de soutien aux entreprises suisses dans leur compétitivité.

Sur la base d'indices clairs issus de l'économie et de plusieurs études, la SERV est arrivée à la conclusion qu'une **révision de la loi** était indispensable. L'accent doit être mis sur les objectifs suivants :

- la simplification des conditions d'octroi des prestations ;
- la flexibilisation de l'offre de prestations ;
- la révision du cadre institutionnel.

Aucune transformation totale de la LASRE n'est requise. Par contre, une adaptation partielle ciblée et focalisée est nécessaire pour moderniser la LASRE. Il convient de cibler en particulier les PME, qui peuvent jouir de règles plus simples et de produits adaptés à leurs besoins. L'économie d'exportation suisse doit continuer à être sur un pied d'égalité avec les autres pays afin de rester compétitive sur le plan international.

**Les idées courageuses
ont besoin de partenariats solides.**

SERV 2025

Contact

Schweizerische Exportrisikoversicherung SERV

Genferstrasse 6

8002 Zurich

info@serv-ch.com

Téléphone +41 58 551 55 55

www.serv-ch.com/de

Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV

Avenue d'Ouchy 47

1001 Lausanne

lausanne@serv-ch.com

Téléphone +41 21 613 35 84

www.serv-ch.com/fr